



POSTULAT

Auteur CVPO, par Gilles Florey et Aurel Schmid
Objet Cybercriminalité dans les communes
Date 13/12/2021
Numéro 2021.12.501

Si les multinationales et les grandes entreprises disposent en général des ressources et des compétences nécessaires pour gérer les cyber-risques comme il se doit, c'est moins souvent le cas des communes. En dehors des coûts liés à l'élimination ou à l'évitement de ces risques, les collectivités publiques ne disposent généralement pas des compétences nécessaires pour évaluer ces menaces et prendre des mesures ciblées et adaptées. Elles ne maîtrisent donc pas suffisamment les critères déterminants pour prendre des décisions avisées sur le marché du conseil en informatique, que ce soit afin de repérer les solutions les plus efficaces ou d'identifier les prestataires de qualité. Les attaques à l'encontre des communes constituent également un risque pour le canton si l'interface entre les communes et le canton n'est pas sécurisée et que l'on peut accéder aux sous-systèmes informatiques du canton via une commune piratée.

Conclusion

Plusieurs postulats portant sur le thème de la cybercriminalité vis-à-vis de divers groupes-cibles ont été déposés (2021.09.364, 3.0414 et 4.0262), ce qui montre l'importance et l'urgence de cette thématique. Concrètement, il s'agit d'examiner au moyen de quelles nouvelles mesures immédiates le canton peut venir en aide aux communes dans la lutte contre la cybercriminalité.